

## Devenir Famille d'accueil

C'est également grâce au soutien de bénévoles qui s'engagent à héberger temporairement des hérissons que ces derniers peuvent être sauvés. Si vous êtes intéressé à devenir famille d'accueil, merci de prendre quelques instants pour parcourir les conditions ainsi que la liste du matériel dont vous aurez besoin.

### Conditions pour être famille d'accueil

Les conditions ci-dessous permettent de protéger au mieux les hérissons et l'importance de préserver leur nature sauvage. Merci pour votre compréhension.

- La famille d'accueil s'engage à suivre les instructions de l'association et des vétérinaires aussi bien pour les soins que pour l'alimentation et le comportement à adopter avec les animaux.
- Il est important de nourrir et d'hydrater les hérissons selon les conseils du site ou les conseils spécifiques de l'association.
- Nous demandons à la famille d'accueil de peser tous les jours les petits et les malade, et une fois par semaine les adultes ou jeunes en bonne santé.
- La famille d'accueil n'est pas autorisée à prescrire des médicaments, même des vermifuges, shampoings ou antiparasites par elle-même sans appeler l'association au préalable. Cela pourrait s'avérer dangereux pour les hérissons.
- Nous demandons à la famille d'accueil de ne pas mettre un hérisson à l'extérieur sans l'accord de l'association.
- Il est important de limiter le nombre de personnes qui s'occupent des hérissons afin qu'ils ne s'habituent pas trop à l'être humain (maximum 3 personnes). Merci de ne pas les faire prendre dans les mains, toucher ou montrer systématiquement aux visites
- Il est important également de respecter leur rythme de vie nocturne et ne pas réveiller les hérissons en journée, sauf si des soins sont nécessaires.
- La famille d'accueil donnera des nouvelles des hérissons à l'association 1 x par semaine durant le 1<sup>er</sup> mois, puis chaque 2 à 3 semaines (poids, évolution, appétit, santé, comportement) si tout se passe bien.
- La famille d'accueil n'est pas autorisée à libérer un hérisson sans que l'association qui lui ait demandé de le faire. Cette étape nécessite des précautions préalables.
- En cas de problème, la famille d'accueil est tenue de nous contacter. La famille d'accueil n'est pas autorisée à faire euthanasier un hérisson sans l'accord de l'association. Elle est tenue d'avertir l'association si un hérisson meurt.
- Nous demandons à la famille d'accueil de ne pas chouchouter les hérissons ni les manipuler plus que nécessaire (sauf les tout petits qui ont besoin de contact), et de respecter le fait qu'ils sont sauvages et doivent le rester.
- Les parties souillées doivent être nettoyées au quotidien. Les produits de nettoyages traditionnels sont nocifs pour les hérissons, c'est pourquoi nous recommandons d'utiliser uniquement du Pinol ou du vinaigre blanc. En effet, les traces résiduelles de produits peuvent intoxiquer les animaux qui aiment lécher toute nouvelle odeur.
- Il est important qu'ils aient au moins de la lumière quelques heures par jour. Attention aux courants d'air et produits ménagers, nocifs pour eux. Il est important de couvrir la cage ou le parc à l'aide d'un drap ou d'un linge pour protéger les hérissons des mouches, mortelles pour eux.
- Il est important que l'enclos extérieur soit partiellement à l'ombre et à l'abri des intempéries. Les hérissons ont besoin de se cacher, c'est pourquoi nous conseillons d'installer une cabane d'environ 50 cm de long, sur 40 cm de large et sur 30 cm de haut par hérisson, à l'abri du vent et de toute intempérie
- Les hérissons grimpent et creusent, c'est la raison pour laquelle les enclos extérieurs doivent être sécurisés (toit, et protection au sol dans les bords intérieurs pour éviter les fugues précoces => pierres plates, briques...). A l'intérieur, veillez à toujours bien fermer le parc ou la cage pour éviter les fugues, nos petits amis à pics sont très malins.
- L'association peut à tout moment demander à ce que le hérisson lui soit ramené.
- La famille d'accueil n'est pas autorisée à garder les hérissons plus que nécessaire. Lorsque l'association lui demande de les relâcher ou de les ramener, elle essaie, dans la mesure du possible, de le faire dans les 7 à 10 jours.



## Matériel dont vous aurez besoin

1. Bouillotte standard ou pour animaux (celles pour animaux tiennent parfois 8 heures environ)
2. Cage à lapins/rongeurs ou une grande caisse en plastique de rangement transparente, suffisamment haute pour que le hérisson ne sorte pas et bien sûr sans couvercle (attention un hérisson grimpe, prévoir 50 cm)
3. Maisonnette ou carton pour faire une cachette pour le hérisson : idéalement 50 sur 40 sur 30 cm
4. Tissu doux à mettre dans la maisonnette
5. Linges ou couvertures respirantes pour couvrir la cage (protection des mouches)
6. Foin, feuilles mortes pour que le hérisson puisse faire un nid comme dans la nature, dans la cage puis dans l'enclos avant la mise en liberté
7. Croquettes pour chiens ou chats, pâtées à la viande, pour chiens et chats, pommes, bananes...
8. Gamelle d'eau et gamelle pour la nourriture (de préférence des gamelles basses pour les petits et en verre ou du moins pas en plastique car elles sont trop légères et le hérisson risque de les renverser)
9. Thym, fenouil séchés (les sachets de tisanes conviennent)
10. Biberon ou seringue sans aiguille pour le biberonnage ou l'administration de médicaments
11. Pince à tiques
12. Huile essentielle de lavande « vraie » ou « officinale », huile de cuisine (sauf olive)
13. Petit parc ou enclos extérieur pour la période avant la mise en liberté
14. Un abri-réfectoire à mettre dans votre jardin après la mise en liberté, avec une gamelle d'eau et de nourriture (uniquement pour les familles d'accueil qui libèrent des hérissons dans leur jardin).
15. Petit budget pour un vermifuge ou des antibiotique si nécessaire, mais toujours appeler SOS Hérissons - Chablais avant de donner un médicament, quel qu'il soit.



SOS Hérissons - Chablais  
Ch. de la Biolle 10 - 1860 Aigle  
079 765 92 62  
[info@herissons-chablais.ch](mailto:info@herissons-chablais.ch)  
[www.henissons-chablais.ch](http://www.henissons-chablais.ch)



SOS Hérissons - Chablais  
Banque Cantonale Vaudoise  
IBAN: CH0900767000T52604670  
BIC/SWIFT: BCVLCH2LXXX  
TWINT: 079 356 39 76